

AGRÉMENTS VÉLO

Calendrier 2025 – 2026

Seules les **personnes inscrites** par l'école pourront **participer**
L'agrément se déroule sur toute la plage horaire

Théorie à suivre dans les 15 jours qui précédent la pratique

Date limite d'inscription	Date	Lieu	Horaires	Places disponibles
Vendredi 19 septembre	Jeudi 25 Septembre	Parking du Verger Le Mans <small>(réservé aux écoles du Mans)</small>	17h30-19h30	<u>20</u>
Mardi 30 septembre	Jeudi 9 Octobre	Brulon	17h00 - 19h00	<u>45</u>
Mardi 18 novembre	Samedi 22 novembre	Parking du Verger Le Mans	9h30-11h30	<u>45</u>
Mardi 17 mars	Vendredi 27 mars	Spay (école)	14h00-16h00	<u>60</u>
Mardi 24 mars	Jeudi 2 avril	Parking du Verger Le Mans	17h30-19h30	<u>30</u>
Mardi 24 mars	Jeudi 2 avril	Bouloire	17h30-19h30	<u>24</u>
Mardi 12 mai	Jeudi 21 mai	Vivoin (école)	17h30-19h30	<u>30</u>
Mardi 12 mai	Vendredi 22 mai	Parking du Verger Le Mans	14h00-16h00	<u>42</u>
Mardi 19 mai	Vendredi 29 mai	Luché Pringé	17h30-19h30	<u>50</u>

Il faut impérativement avoir participé à la partie théorique pour se présenter à la partie pratique.

- ⇒ Prévoir une tenue adaptée à l'activité (tenue de sport), un casque, un vélo en état de marche.
- ⇒ Chaque session comprendra un temps d'information théorique (en amont), un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.
- ⇒ La **participation à l'ensemble de la session** (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Une convocation sera adressée à l'école dans les jours qui précèdent la session d'agrément.

Elle rappellera les personnes inscrites et contiendra le lien vers la partie théorique (1h à prévoir en autonomie), ainsi que les informations sur l'adresse précise du lieu de pratique.